Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20261109-2026_11_124-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf novembre, à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil municipal de Vern-sur-Seiche, légalement convoqué le trois novembre deux mil vingt-six, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil municipal, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane LABBÉ, Maire.

Membres en exercice :	29
Quorum :	15
Présents :	24
Absents excusés :	5
Procurations de vote :	3
Votants :	27

Présents :
Stéphane LABBÉ – Stéphane CHABOT – Sevgi KARAMAN – Jean-Pierre DEWITTE – Frédéric LÉGLISE – Jean-Marc BERTRAND – Sylvie RIALLAND – André LAITU – Françoise HUCHE – Loïc FÉVRIER – Marie-Paule MENARD – Jocelyne RENOU – Denis LE MELLOT – Corinne GUILLOTIN – Sébastien GIRARD – Salima BOUZAHAR – Suzanne PARQUIER – Magali TOURTELIER – Romain AUBAUD – Stéphane SIMON – Nicolas PERRIN – Sonia ARENA – Valérie DAVOUST – Thierry MARTINEAU

Absents excusés :
Amélie PETIT – Cindie COMMEUREUC – Philippe LEMOINE – Magali MONCHAUSSÉ – Evann BEURION

Procurations de vote :

Amélie PETIT	Mandataire Stéphane LABBÉ
Cindie COMMEUREUC	Mandataire Frédéric LÉGLISE
Evann BEURION	Mandataire Romain AUBAUD

Secrétaire de séance : Jean-Marc BERTRAND

Publication en ligne le : 17/11/2026

N° 2026-11-124 ENERGIES – RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE D'ILLE-ET-VILAINE (SDE 35)

Institutions et vie politique / Intercommunalité

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Sébastien GIRARD

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) a transmis un rapport annuel d'activités retraçant son action et ses missions au cours de l'année 2025.

Le rapport complet et le rapport synthétique sont joints en annexes.

Ceci exposé ;
Vu l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales ;
Considérant les rapports ci-annexés ;
Considérant la présentation en commission Environnement, Espaces publics, Mobilités et Transition énergétique du 20 octobre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20261109-2026_11_124-DE

Le Conseil municipal PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2025 du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) ci-annexé.

Le Maire,
Stéphane LABBÉ



Le secrétaire de séance,
Jean-Marc BERTRAND

NOTA – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux ou un recours hiérarchique. Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.